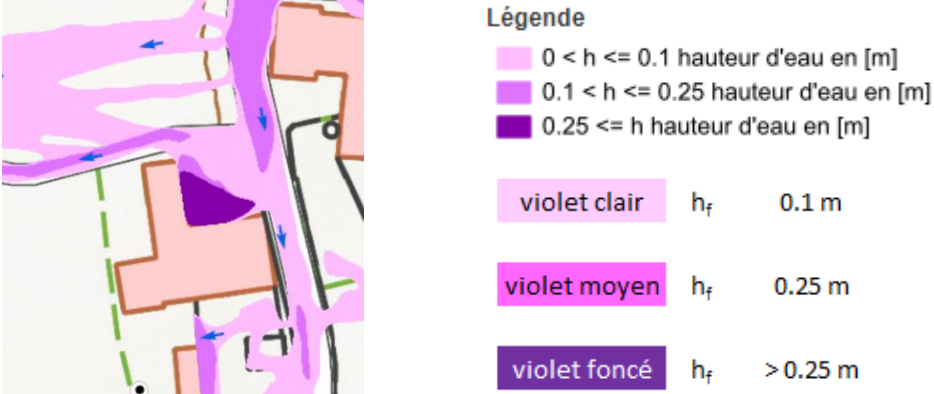


PROTECTION CONTRE LE RUISSELLEMENT – pour les constructions nouvelles et les transformations

1. DONNEES GENERALES

Les constructions nouvelles et les transformations dans une zone de ruissellement doivent être protégées contre les eaux de surface. Les exigences sont définies dans le Règlement du 20 juin 2018 sur la prévention de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, annexe 1. Ces exigences correspondent aux normes SIA 261: 2020 et SIA 261/1: 2020.

2. HAUTEUR D'INCIDENCE

<p>La hauteur d'écoulement (h_f) – correspond à la hauteur d'eau tel qu'il est indiqué sur la carte de l'aléa ruissellement : https://map.geo.fr.ch, Thème 'Dangers naturels', Autres données, Aléa ruissellement. La limite supérieure de la classe doit être choisie.</p> 	h_f	m
<p>Majoration de la hauteur (h_γ) – Une réserve de 15 cm doit être ajoutée à la hauteur d'écoulement. Dans des cas justifiés, il est possible de s'en écarter.</p>	h_γ	0.15 m
<p>La hauteur d'incidence (h_{wi}) – cela correspond au niveau d'eau maximum. La mesure de protection doit atteindre cette hauteur h_{wi}</p>	$h_{wi} = h_f + h_\gamma$	m

3. MESURE DE PROTECTION

Contrôle des points faibles et sensibles au ruissellement.

Vous pouvez trouver aussi des informations sous: www.protection-dangers-naturels.ch

Points faibles du bâtiment	Mesures de protection au bâtiment (exemples de solutions)	Mesures écran sur la parcelle (exemples de solutions)
Porte d'entrée	Rehaussement niveau, seuil étanche, porte entrée étanche, autre emplacement	Aménagement de terrain, digue, chenal, muret, ...
Fenêtre et porte-fenêtre	Rehaussement niveau, seuil étanche, porte ou fenêtre étanche, autre emplacement	Aménagement de terrain, digue, chenal, muret, ...
Saut-de-loup PAC	Rehaussement et étanchéité du saut-de-loup, autre emplacement	Aménagement de terrain, digue, chenal, muret, ...
Saut-de-loup avec fenêtre de sous-sol	Rehaussement et étanchéité du saut-de-loup, fenêtre étanche, autre emplacement	Aménagement de terrain, digue, chenal, muret, ...
Puits de ventilation, de sortie	Rehaussement de la sortie, autre emplacement	Aménagement de terrain, digue, chenal, muret, ...
Accès garage souterrain	Rehaussement niveau, dos d'âne, barrière étanche automatique, autre emplacement	Adaptation accès
Garage	Porte de garage étanche, autre emplacement	Adaptation accès

Décrivez la mesure de protection du projet et désignez la mesure de protection sur un plan.

4. RESPONSABILITE

Le propriétaire confirme que les normes actuelles SIA 261 et 261/1 concernant le ruissellement sont respectées.